

Moto-Club: Moto Club Valentinois

E-mail: bmarcais@hotmail.com

Téléphone: 06 89 89 02 35

Organisateur technique: Vincent Marçais

N° d'épreuve FFM : 260

Date: 30 septembre et ler octobre 2023

Lieu: Montmeyran

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	REY Jean Paul	Licence: 109 983
Président du Jury ou Arbitre*	CAILLAT Jean Pascal	Licence: 031 733
Membre du Jury		Licence: 227 946
Membre du Jury		Licence: 377 622
Commissaire technique responsable -	ARAZON Ludovic	Licence: 038 083
Responsable du chronométrage	PERRET Bénédicte	Licence: 263 476

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
open moto ancienne	18		125 à 700 cc 2t ou 4T	
Espoir 50	5	9	inf à 8 cv ou elec et centrifuge	
Espoir 65	7	12	65cc	
Espoir 85	9		66 à 85cc 2t et 85 à 150 cc 4t	
125	13		85 à, I50 cc 4T et 85 à I25cc 2 T	
MX 2	13 / 15 ans		125 à 150 2t et 175 à 250 t	
MX I open	I5 ans		125 à 650cc 2&4 T	
Vétéran	40 ans		125 à 650cc 2&4 T	
				۷

RÈGLEMENT PARTICULIER 2023 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / OUAD

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

■ NON ■ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 51 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical .	Marc Wahiche	
Nombre de secouristes	•	Nombre d'ambulance(s)
Hôpital le plus proche	Valence	Temps de trajet (en min) 19 mn

ARTICLE 7 | LESITE DE PRATIQUE

Accès : Nom du site Circuit Gir	s MX	Caractéristiques : Longueur du circuit	1535
Adresse Le Mouraye	er 26120 Montmeyran	Largeur minimum de la piste	. 6
		Largeur de la grille	, 3 I
<u>Capachté moto :</u>	CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR:	Longueur de la ligne droite de départ	. 85
Pendant les essais : 52.	Pendant les essais :	Nombre d'OCP*	16
En manche : 45.	En manche :	*Officiels Commissaires de Piste	



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 24 / 02 / 2023



visa de la ligue

DATE:

1 7 MARS 2023

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE RHONE ALPES Z A 18 Obemin de I'lle Neuve 26609 LA ROCHE DE GLUN Tél: 042 5 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:

NUMÉRO:

MONTMEYRAN

MOTO CROSS du 1 OCTOBRE 2023

6 H 30 à 8 H 00 Contrôle administratif et technique

MATIN		ESSAIS	
	8 H 00	MX 1 14	1'
	8 H 17	125 14	1'
	8 H 34	MX 2 série 1 14	1'
	8 H 51	MX 2 série 2 14	1'
	9 H 08	VETERAN 14	1'
		ESSAIS CHRONOS	
	9 H 30	MX 1 15	5'
	9 H 47	125	5'
	10 H 04	MX 2 série 1 15	5'
	10 H 21	MX 2 série 2 15	5'
	10 H 38	VETERAN 15	5'
COURSES	11 H 00	1ère manche MX 1 15' +	- 1T
	11 H 25	1ère manche 125 15' +	- 1T
		REPAS	
APRES-MIDI			
	13 H 15	1ère manche MX 2 A 15' +	- 1T
	13 H 40	1ère manche MX 2 B 15' +	- 1T
	14 H 05	1ère manche VETERAN 15' +	- 1T
	14 H 30	2 ^{ème} manche MX 1 15' +	- 1T
	14 H 55	2 ^{ème} manche 125 15' +	- 1T
	15 H 20	2 ^{ème} manche MX 2 A 15' +	· 1T
		ENTRACTE	
	16 H 00	2 ^{ème} manche MX 2 B 15' +	- 1T
	16 H 25	2 ^{ème} manche VETERAN 15' +	- 1T
	16 H 50	FINALE 125, MX 2, MX 1 15' +	
	17 H 30	REMISE DES PRIX	